

**Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité d'Hébertville-Station**

**S É A N C E   O R D I N A I R E   D U   2 1   S E P T E M B R E   2 0 1 5**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame, Hébertville-Station, le lundi 21 septembre, à 19 h 30.

Présents :     M.   Réal Coté,                 Maire  
                  Mme Gyna Simard,           conseillère # 1  
                  M.   Robin Côté,                conseiller # 2  
                  M.   François Maltais,           conseiller # 3  
                  M.   Pascal Vermette,          conseiller # 5  
                  M.   Michel Claveau,          conseiller # 6

Formant quorum.

Était absent avec motivation, monsieur le conseiller Hamid Benouanass.

Également présent :

M. Dave Corneau, directeur général.

**1.   MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2.   ADMINISTRATION :**

2.A)   *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*

**3.   DROIT DE PAROLE**

**4.   RÉSOLUTIONS :**

4.A)   *Prolongement rue Néron – Paiement progressif #4.*

**5.   DON ET SUBVENTION :**

5.A)   *AFÉAS – Coût de loyer;*

5.B)   *Party des bénévoles.*

**6.   URBANISME :**

6.A)   *Règlement 2015-02 – Éolienne - Avis de motion;*

6.B)   *Règlement 2015-02 – Éolienne - Projet de règlement;*

6.C)   *Règlement 2015-03 – PIIA éolienne - Avis de motion;*

6.D)   *Règlement 2015-03 – PIIA éolienne - Projet de règlement.*

**7.   AFFAIRES NOUVELLES :**

7.A)   *Stationnement covoiturage.*

**8.   RAPPORT DES COMITÉS**

**9.   CORRESPONDANCE :**

*Aucun dossier;*

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

## 2. ADMINISTRATION

### 2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR **R.7363.09.15**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

## 3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents à 19 h 31.

## 4. RÉOLUTIONS

### 4.A) PROLONGEMENT RUE NÉRON – PAIEMENT PROGRESSIF #4 **R.7364.09.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur a émis un certificat de paiement #4 pour les travaux effectués en date du 10 septembre 2015 pour le prolongement de la rue Néron;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'UN** chèque au montant de 190 554,86 \$, incluant les taxes, soit émis à l'entrepreneur général, soit Les Entreprises Rosario Martel.

## 5. DONS ET SUBVENTIONS

### 5.A) AFÉAS – COÛT DE LOYER

La demande est reçue par le conseil et sera étudiée lors du prochain budget.

### 5.B) PARTY DES BÉNÉVOLES **R.7365.09.15**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le comité des dons accorde un montant de 1 000 \$, afin de défrayer les coûts de location de salle ou de chapiteau, où aura lieu le party hommage aux bénévoles.

## 6. URBANISME

### 6.A) RÈGLEMENT 2015-02 – ÉOLIENNE - AVIS DE MOTION **R.7366.09.15**

Avis de motion pour le règlement 2015-02, modifiant le règlement de zonage 2004-04 et ses amendements en vigueur, en vue de modifier les dispositions portant sur les distances séparatrices applicables en zone agricole et les

dispositions applicables aux éoliennes et parcs d'éoliennes, est donné par monsieur le conseiller Michel Claveau.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet règlementaire conformément à la Loi.

6.B) **RÈGLEMENT 2015-02 – ÉOLIENNE - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**R.7367.09.15**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage 2004-04 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit modifier son règlement de zonage concernant l'implantation d'éoliennes ainsi que les dispositions relatives au calcul des distances séparatrices pour faire droit à des modifications apportées par la MRC à son schéma d'aménagement révisé sous les numéros 234-2014 et 248-15;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a jugé à propos d'établir ce projet de règlement en vue de modifier le règlement de zonage 2004-04 et ses amendements en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 2015-02, soit adopté.

6.C) **RÈGLEMENT 2015-03 – PIIA ÉOLIENNE - AVIS DE MOTION**  
**R.7368.09.15**

Avis de motion pour le règlement 2015-03, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des parcs d'éoliennes, infrastructures et équipements afférents, est donné par madame la conseillère Gyna Simard.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet règlementaire conformément à la Loi.

6.D) **RÈGLEMENT 2015-03 – PIIA ÉOLIENNE - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**R.7369.09.15**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur les PIIA relatif aux éoliennes, parc d'éoliennes, aux infrastructures et équipements afférents numéro 2008-06 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement 2008-06 en vue d'assurer la conformité du règlement n° 234-2014 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan 201503-1 lequel est tiré du règlement de contrôle intérimaire 132-2006 de la MRC Lac-St-Jean-Est fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droits;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 2015-03, soit adopté.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

### **7.A) STATIONNEMENT COVOITURAGE R.7370.09.15**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire favoriser le covoiturage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station autorise, sur le stationnement de la Fabrique, voisin de l'église, le stationnement pour le covoiturage.

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

## **9. CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 20 h 00.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE R.7371.09.15**

Monsieur le conseiller Michel Claveau propose de lever la présente séance à 20 h 04.

---

Monsieur Réal Côté,  
Maire

---

Monsieur Dave Corneau,  
Directeur général